

### Public-cible

Juges, avocats, médiateurs, travailleurs sociaux et tout public intéressé par la médiation

### Finance d'inscription

Membre GEMME (inclus la pause-café)

**CHF 40.-**

Non-membre GEMME (inclus la pause-café)

**CHF 80.-**

### Inscriptions

Inscriptions en ligne : [www.publications-droit.ch](http://www.publications-droit.ch)

Par courriel : [droit.formation@unine.ch](mailto:droit.formation@unine.ch)

### Délai d'inscription

27 avril 2015

### Lieu

Salle D67 (2e étage), Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26, 2000 Neuchâtel

### Renseignements

Secrétariat de la Faculté de droit/formation

Avenue du 1<sup>er</sup>-Mars 26, 2000 Neuchâtel

Tel. : 032 / 718 12 22

E-mail : [droit.formation@unine.ch](mailto:droit.formation@unine.ch)

## L'enfant, acteur dans la procédure et dans la médiation



**Mercredi 6 mai 2015**

**à 13h30**

## Programme

### L'ENFANT, ACTEUR DANS LA PROCÉDURE ET DANS LA MÉDIATION

L'intérêt supérieur de l'enfant, consacré en particulier par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, exige que l'on reconnaisse désormais à l'enfant une position d'acteur dans les procédures judiciaires et dans la médiation.

Fidèle à sa vocation d'interdisciplinarité, le colloque organisé en 2015 par le CEMAJ et GEMME propose d'examiner cette thématique sous l'angle du droit, des sciences de la communication, de la sociologie et de la psychologie et d'y réfléchir ensemble en partageant toutes les expériences professionnelles présentes.

Qu'en est-il de la capacité de l'enfant, de sa protection et de sa représentation ? A quelle place la société convoque-t-elle l'enfant et sa parole ? La parole de l'enfant peut-elle s'exprimer dans le conflit de ses parents ? Quelle possibilité existe de créer un espace de pensée et de parole propre à l'enfant ou dans lequel l'enfant se sent légitimé à intervenir ? Quelles sont les conséquences potentielles d'une instrumentalisation de la parole de l'enfant ? Que fait le juge ou le médiateur de la parole de l'enfant ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de donner réponse(s).

Le colloque est organisé tous les deux ans par le [CEMAJ](#) (Centre de recherche sur les modes amiables et juridictionnels de gestion des conflits) et [GEMME - section Suisse](#) (Groupement suisse des magistrats pour la médiation et la conciliation), en alternance avec l'Université de Lucerne.

13 h 30 Accueil des participants

14 h 00 Bienvenue

M. André Jomini, président de GEMME - section Suisse

14 h 15 [La position juridique de l'enfant et sa représentation dans la procédure et dans la médiation](#)

Dr. Jur. Maryse Pradervand-Kernen, lectrice à l'Institut de recherche et de conseil dans le droit de la famille, Université de Fribourg, maître-assistante et chargée d'enseignement, Université de Neuchâtel

14 h 45 [La parole de l'enfant en médiation vs. la parole de l'enfant en contexte judiciaire](#)

Prof. Elisabeth Volckrick, Université catholique de Louvain/Belgique

Prof. Christine Guy-Ecabert, Université de Neuchâtel

15 h 30 [L'enfant dans la discussion : questions de légitimité, de confiance et d'interprétation de sa parole](#)

Prof. assistante Sara Greco, Université de la Suisse italienne

16 h 15 Pause

16 h 45 [Débat à partir d'un extrait de film](#)

- Brève introduction
- Visionnement
- Débat entre un médiateur, un juge et un jeune adulte
- Discussion et questions

18 h 00 [Assemblée générale ordinaire de GEMME - section Suisse](#)

Réservée aux membres